

Vos avantages



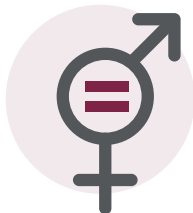
Un **management participatif** basé sur l'approche centrée solution (ACS), la responsabilité individuelle, la communication transparente et le respect mutuel.

La possibilité d'effectuer certaines tâches en **télétravail**, pour une meilleure compatibilité entre vies professionnelle et privée.



Des **horaires connus et sur mesure**, grâce à une planification effectuée par les équipes elles-mêmes, un an à l'avance. Le domaine social comporte des horaires de travail très irréguliers, notre logiciel de gestion Tipee permet d'en atténuer le désagrément.

Des **salaires** qui intègrent chaque année le **renchérissement** du coût de la vie (selon décision du Conseil d'Etat valaisan).



L'**égalité salariale** entre hommes et femmes (attestée par le comparatif salarial LOGIB).



Des **repas équilibrés et bios** proposés quotidiennement à Ardon et à La Tzoumaz, pour la modique somme de 10.- pour un menu complet ou 6.- pour le même menu, mais avec buffet de salades en plat principal.

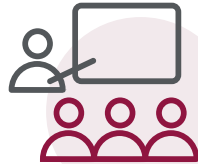
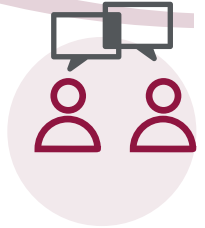
Le **droit aux vacances, généreux**, augmente avec l'âge. Pour les équipes qui travaillent 42h/semaine, il est de 5 semaines (25 jours) jusqu'à 44 ans, 27 jours de 45 à 49 ans, 30 jours dès 50 ans et 32 jours dès 55 ans. Pour celles du domaine des prestations (45h/semaine), il débute à 6 semaines* (entre 1 et 10 ans d'activité), puis augmente à 7 dès 11 ans d'activité (ou dès 40 ans).

* 7 semaines pour les travailleurs sociaux effectuant un travail irrégulier et de nuit, puis augmentation à 8.



La possibilité pour chacune d'avoir une **semaine de vacances supplémentaire** en travaillant 1 heure de plus par semaine.

La possibilité, pour chacun, de **participer à des projets institutionnels** et d'être ainsi au cœur du développement de l'institution.



Le **programme de formation continue** «Agir ensemble». concocté à l'interne pour une vingtaine de formations proposées chaque année.

Des **rabais et avantages** sur différents services (rabais sur abonnement de fitness, cadeaux de fin d'année, etc.).



Une **prévoyance professionnelle de qualité et sur mesure**, auprès du Groupe Mutuel, grâce au choix qui est offert à chacune d'opter pour une cotisation représentant 8,8, 10,3 ou 11,7% de son salaire.

Dans tous les cas, la Fondation cotisera pour sa part l'équivalent de 11,7%.

Des **avantages aux jubilaires** dès 5 années de travail au sein de la Fondation, puis tous les 5 ans.

